



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-50

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant nomination d'Hélène SURREL à la direction de l'IEP de Lyon ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Walburga Puff, responsable administrative du Pôle Stratégie et partenariats internationaux, à l'effet de signer au nom de la directrice et dans la limite de ses attributions :

- En matière de partenariats académiques internationaux, tout document relatif aux accords Erasmus via la procédure dématérialisée mise en place par l'Agence européenne Erasmus

Article 2 : Cet arrêté s'applique à partir du 29 octobre 2021.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 29 octobre 2021

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

1 exemplaire pour l'établissement

1 exemplaire pour l'intéressé, remis le

Signature